MANUEL COMPLET

MÉDECINE LÉGALE.

DE

MÉDECINE LÉGALE,

CONSTRUCE

DANS SES RAPPORTS AVEC LA LÉGISLATION ACTUELLE;

OUVILAGE PARTICULIÈREMENT DESTINE A MM. LES MÉDECINS, AVOCATS ET JURÉS ;

PAR C. SÉDILLOT.

Docteur en médecine de la Faculté de Paris,

AUGMENTÉ

D'UN RÉSUMÉ DES TRAVAUX

D'ORFILA,

SUR LES PROGRÈS DE LA PUTRÉFACTION DANS LA TERRE, ET ORNÉ DE QUATRE FIGURES DONT DEUX COLORIÉES.



BRUXELLES'.

H. DUMONT, LIBRAIRE-ÉDITEUR, RUE DU PERSIL, Nº 12.

1833.

PRÉFACE.

Les sciences commencent par quelques observations isolées, que le génie réunit et féconde; leurs développemens sont lents, mais successifs; le nombre des savans qui les cultivent augmente, parce que leur intérêt s'accroît en raison de leurs progrès; enfin il vient une époque où leurs applications pratiques sont si nombreuses, si nécessaires, que la société tout entière s'en empare, et s'impose le devoir de les connaître. Les exemples se présentent en foule, et il suffit de considérer la marche de la chimie et de la physique; il n'est aujourd'hui aucun homme instruit, quelle que soit sa carrière, qui n'ait des idées plus ou moins exactes sur la composition de l'eau, del'air et du sol, sur les phénomènes de la combustion, de l'éclairage par le gaz, des prodigieux effets que l'on obtient de la vapeur; la fermentation dans nos cuviers, le bouillonnement du Champagne dans nos verres. ont des causes que l'on ne peut ignorer sans s'exposer au reproche non-seulement d'ignorance, mais encore de ridicule. Il en est de même pour la médecine : tout le monde doit savoir de quel côté se trouvent le cœur, l'estomac ou le foie, quelles sont les 2

principales fonctions de l'économie, ainsi que les dispositions de leurs appareils.

C'est ainsi que chaque science, après des développemens longs et pénibles, finit par se répandre sur la société qu'elle éclaire; et, au milieu des exemples que nous pouvons citer, il n'en est pas de plus frappant que celui de la médecine légale; restée longtemps sans physionomie propre, sans caractère de spécialité, perdue au milieu d'autres études, elle s'est enfin constituée unique, indépendante, et a pris le rang que lui assignait son importance. Une foule de noms célèbres se distinguent parmi les médecins qui ont contribué à ses progrès : Fodéré, Mahon, Chaussier, Orfila, etc., etc., et beaucoup d'autres, quenous ne rappellerons pas, l'ont enrichie de leurs travaux; tous les jours, de nouvelles découvertes agrandissent le domaine de la toxicologie, et les esprits s'habituent à ces investigations sévères et positives, qui nous approchent de la certifude, ou nous indiquent ses limites possibles, lorsqu'elles ne nous permettent pas de l'atteindre. L'esprit humain n'est pas assez vaste, assez profond, pour comprendre et retenir tous les résultats, toutes les applications d'un fait; chaque fois que nous voulons le considérer sous un nouvel aspect, il faut en recommencer l'étude, parce que l'attention ne s'est pas assez fixée sur des détails dont l'intérêt ignoré s'est révélé tout-à-coup; et, en médecine légale, ce ne sont pas des observations légères, superficielles, que l'on exige de l'homme de l'art, lui-même n'oserait s'en appuyer, lorsque ses jugemens doivent décider de la vie on de l'honneur

de ses semblables, et c'est alors qu'il peut recueillir le fruit de sa longue expérience et de ses difficiles travaux. Une personne disparaît : les recherches de la justice restent long-temps vaines; enfin l'on découvre des restes humains, mais altérés, méconnaissables, cependant le médecin pourra prononcer sur l'age, le sexe, l'époque de la mort, la hauteur du corps, et beaucoup d'autres particularités de nature à assurer l'identité; il pourra peut-être indiquer le genre de mort, et faire ainsi présumer le suicide ou l'assassinat. Mais, pour résoudre ces questions, il faut qu'il possède toutes les ressources de son art, qu'il les comprenne et sache les appliquer. S'agit-il de déclarer si une grossesse est réelle; un accouchement récent; si les symptômes observés pendant une courte maladie font soupçonner un empoisonnement; si un testateur jouissait avant sa mort de ses facultés mentales; quelle prudence, quelle sagacité, quelles études la société tout entière attend de lui, et combien il obtient de considération et de respect, lorsqu'il se montre digne de ses devoirs!

Le médecin éclaire le législateur et le juge, force le premier à suivre ses nomenclatures, ses divisions, ses méthodes, à profiter de ses progrès, et exige du second qu'il comprenne ses opinions et soit en état d'en apprécier les motifs. L'organisme est un terrain si mobile, si variable, dans ses phénomènes individuels, qu'il est rare d'arriver toujours à une évidence mathématique; et si des défenseurs plus zélés que consciencieux s'emparent de toutes les objections possibles, pour faire naître une obs-